

L'EAC progresse vers une harmonisation de ses lois sur les marchés des capitaux

@rib News, 02/09/2016 â€“ Source Xinhua Les Etats membres de la Communauté d'Afrique de l'Est / East african community (CAE/EAC) sont en voie d'harmoniser leurs législations sur les marchés des capitaux dans le cadre d'un projet de marché financier unique. Le directeur général de l'Autorité kényane des marchés des capitaux (CMA), Paul Muthaura, a déclaré à Xinhua que les directives du conseil de la CAE étaient actuellement en cours d'adaptation dans les législations nationales.

"Il y a désormais des efforts pour intégrer les marchés boursiers nationaux et les dépositaires centraux de manière à faciliter la négociation de produits du marché des capitaux dans toute la région", a indiqué M. Muthaura à Nairobi. Les pays membres de l'EAC sont le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, le Rwanda, le Soudan du Sud et le Burundi. Toutefois, le Burundi et le Soudan du Sud n'ont pas de marchés des capitaux. L'EAC aide actuellement le Burundi à créer un marché boursier, a noté M. Muthaura. Les Etats partenaires ont désormais entrepris le processus de ratification des directives de l'EAC. La CMA a déjà achevé le développement de réglementations pour rendre effectives les directives régionales au Kenya. L'harmonisation des législations sur les marchés des capitaux s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole sur le marché commun de l'EAC, qui appelle à une libre circulation des personnes et des capitaux entre les différents pays partenaires. Les transactions entre les différents marchés des valeurs de la région sont très inefficaces car ces systèmes ne sont pas pleinement intégrés, a souligné le directeur général. De plus, les acteurs des marchés doivent s'inscrire de manière séparée dans chacun des pays de l'EAC.